



## Réponses de Nathalie Appéré, pour la liste "Rennes, créative et solidaire" à votre questionnaire

### 1- Quelle tarification de l'eau traduira au mieux votre politique de l'eau, bien commun de l'humanité ?

Le contrat qui liera la société publique locale (SPL) aux collectivités sera à définir, en lien avec l'ensemble des acteurs, notamment associatifs, avant le 1er avril 2015 date de mise en œuvre de la SPL. Si le premier objectif de cette tarification est de fournir les fonds au bon fonctionnement de l'opérateur public, il est évident que d'autres objectifs seront assignés à cette tarification :

- sociaux : il nous faudra veiller à ce que la facturation de l'eau ne soit pas source de nouvelles difficultés pour les publics les plus en fragilité.
- environnementaux : il nous faudra veiller à un dispositif qui responsabilise l'utilisateur quant à sa consommation d'eau
- économiques : il nous faudra veiller à ce que la gestion de la facturation n'augmente pas significativement les coûts de gestion du service.

Très concrètement, disposer d'une première tranche à prix réduit telle qu'on la connaît dès aujourd'hui nous paraît être légitime. Par contre, vous évoquez le cas des coupures d'eau, celles-ci sont encadrées par la loi. Il va de soi que la situation sociale des usagers devra être pleinement prise en compte avant toute action de ce type, comme elle l'est d'ailleurs aujourd'hui. Cependant, la gestion des impayés sera un point à examiner tout spécifiquement, pour ne pas laisser libre cours aux abus qui peuvent parfois être observés.

### 2- Quel mode gestion envisager-vous pour cette politique ?

- *Vous engagez-vous à ce que les contributions des usagers et des collectivités restent strictement dédiées à l'eau (protection de la ressource, qualité, services, investissements)?*

Pas d'engagement à prendre sur ce point, si ce n'est celui de

respecter la loi qui est très claire en la matière.

*- Comment prenez-vous en compte la possibilité d'une compétence eau de la métropole à partir de 1/1/2015 qui de fait remet en cause les choix actuels et le rôle du SMPBR lui-même ?*

C'est plus qu'une possibilité, le statut de Métropole récemment voté par le Parlement emporte le transfert de la compétence eau de la Ville vers l'EPCI. Ce faisant, des questions légitimes vont devoir trouver réponse dans les mois à venir. Ce débat devra avoir lieu. Mais il n'est pas nécessairement à l'origine d'une quelconque remise cause ni du SMPBR dont le périmètre est distinct de la Métropole, ni de l'existence d'un opérateur public. D'ailleurs, il est à noter qu'au 1er janvier 2015, l'ensemble des contrats en cours notamment avec des acteurs privés perdureront jusqu'aux termes prévus.

*- Vous engagez-vous à proposer au nouveau conseil municipal, ou métropolitain, le choix de la régie publique dont le scénario reste à construire par des experts indépendants ?*

Le choix a été fait pour ce qui concerne la Ville et le SMPBR : nous avons décidé de recourir à un opérateur public. Si le double actionariat subsiste, il n'y a aucune raison de revenir sur le statut actuel de cet opérateur public, sinon la voie de la régie fait partie des options envisageables. Comme nous l'avons indiqué lors des débats si le choix d'un opérateur public est pleinement politique, l'option SPL est pragmatique : c'est le seul statut juridique qui permettait de concilier mutualisation des coûts et ouverture à d'autres collectivités.

### **3- Quelle participation des usagers et des salariés des services de l'eau proposez-vous pour la gestion de l'eau notre bien commun ?**

Les acteurs associatifs sont pleinement associés au pilotage de la SPL en étant présent au conseil d'administration, il en est de même pour les futurs salariés. Par contre, je reste attachée à la légitimité de l'élu qui ne peut être que le seul à décider des orientations de la structure.

### **4- Quels moyens prendrez-vous pour la qualité de l'eau à long terme, en particulier la lutte contre les résidus pesticides, antibiotiques, détergents et autres perturbateurs endocriniens présents dans l'eau potable ?**

Je prends l'engagement de continuer le fort investissement des collectivités dans l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau. De véritables « projets de territoires durables » seront proposés à nos territoires de captage pour les accompagner dans des actions de préservations et d'amélioration de la qualité d'eau, notamment à travers le financement d'actions touchant aux pratiques agricoles.

**5- En fonction des résultats du bilan des années dix ans de délégation à VEOLIA, vous engagez vous à agir auprès de Véolia pour obtenir réparation si besoin?**

Oui.

Rennes,  
**créative**  
et **solidaire**

Permanence de campagne  
de Nathalie Appéré

21, quai Lamennais  
35000 Rennes

☎ 02 99 79 90 31  
✉ [contact@nathalie-appere.fr](mailto:contact@nathalie-appere.fr)

[www.nathalie-appere.fr](http://www.nathalie-appere.fr)